Image not found or type unknown

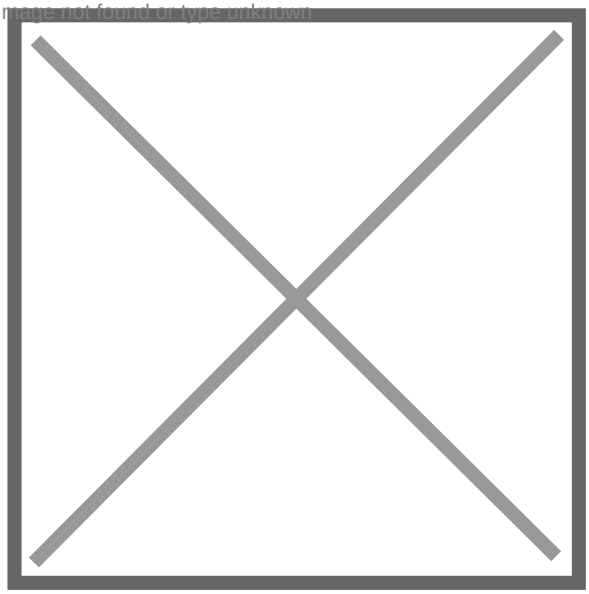

Article déja paru dans un magazine et toujours pas payé

Par **jeremy**, le **10/08/2010** à **12:30**

Bonjour,
J’ai écrit deux articles pour le magazine PhpSolutions (un magazine bimestriel).

J’ai fini de rédiger le 1er article en décembre 2009 et il est paru dans le magazine d’avril 2010 (le magazine était vendu en kiosque), j’ai reçu le contrat pour cet article en Mai 2010, je l’ai renvoyé de suite et je n’ai toujours pas été payé. Sachant qu’il est stipulé dans le contrat que le paiement doit être fait sous 30 jours et que cela fait 2 mois que la société a reçu le contrat signé, que puis-je faire pour qu’elle me paie ? J’ai effectué de nombreux rappels et à chaque fois, elle me disait que le paiement serait fait prochainement, mais toujours rien.

En ce qui concerne le 2eme article que j’ai écrit, je l’ai rédigé en avril 2010 et il est paru en mars 2010. A ce moment le magazine est devenu mensuel et gratuit (en téléchargement sur internet), la société m’a alors envoyé un mail me disant que puisque le magazine était maintenant gratuit, elle n’avait plus l’argent pour payer les articles (alors que la version numérique est bourré de pub), elle m’a alors proposé des versions numériques de leur magazines (j’ai évidement refusé, surtout que je les possède déjà tous en version papier). Je n’ai toujours pas reçu le contrat pour cet article.

Je précise que la société publie plusieurs magazines traitant de l’informatique à l’international et qu’elle est située en Pologne.

Donc voila, si quelqu’un pouvait m’aider à connaitre les recours possibles et les aides que je pourrais avoir (apparemment je pourrais obtenir L'aide juridictionnelle puisque je suis étudiant).

Merci d’avance

Par **jeremy**, le **17/08/2010** à **11:18**

personne ne peut m'aider?

Par **pierara**, le **17/08/2010** à **23:53**

Bonsoir,

Je ne pourrais pas vous aider.

Dans votre cas, ce qui me semble difficile à traiter est que la société se trouve en Pologne. je ne sais pas combien l'article devait vous être payé mais une action en justice ne serait pas financièrement acceptable pour vous.

A part des relances, que vous effectuez déjà, je ne vois pas d'autres solutions.

Désolé.

Par **jeremy**, le **18/08/2010** à **09:35**

Bonjour, merci pour votre réponse. Le prix n'était pas très élevé, 130€ pour le premier et un peut moin pour le second. Mais étant étudiant, cela est une grosse somme pour moi.

encore merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés